

M. Delyanni assura M. Griffith qu'il s'empêtrait de vous soumettre cette affaire, et de lui transmettre le résultat de son entretien avec vous. Sur cette assurance

M. Griffith quitta vos bureaux en rappelant au monsieur M. Delyanni qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour vous informer de ce qui se passait.

L'affaire ne resta là jusqu'au 5 courant.

alors M. Griffith reçut une note de M. Uriglio annonçant que le directeur de la police le prévenait que s'il n'avait pas quitté Athènes volontairement avant cinq heures et demie il serait pris par la Gendarmerie et qu'en conséquence de cette menace, il quitterait le Pérou avant 6 heures.

[vous devriez être certain,
c'est pourquoi nous le chavirons
extraordinaire]
que cette circonstance provoquera l'attention des puissances qui ont contribué malicieusement à la révolution de la greve et à l'incitation au Royaume sous la souveraineté du Roi Othon, elles n'ont jamais peuli' mis au orient un pouvoir qui puisse deviner l'agent de police des petits états d'Italie et qui en adoptera le principe suivri dans l'affaire de M. Uriglio pourrait changer une partie de l'Asie en une morte corneille.



Athens 2 c. tout 1835

4

Monsieur le chevalier,

Dans la matinée d'hier, M. Emile Usiglio natif de Modène, et pourvu d'un passeport du ministre étranger au Consulat, portant le visa du Consul Grec à Malte daté du 6 Avril 1837, se presenta à la chancellerie de cette légation et déclara qu'il avait reçu l'ordre de quitter caractérisquement Athènes avant la nuit où qu'il en serait revoyé par force. Je fus d'abord peu disposé à accepter ^{apporter fin à} cette déclaration ; mais quand il m'affirma que cet avis lui était venu d'une source officielle j'ordonnai à M. Griffith, le secrétaire de cette légation de demander à votre ministère des informations à ce sujet.

M. Griffith en conséquence vit M. S. Delyambe, le conseiller ministre, vers midi, et lui demanda de vous faire connaître les raisons pour lesquelles M. Usiglio s'était présenté à la chancellerie anglaise, et de vous exprimer l'espérance que j'avais que vous voudriez bien m'informer des motifs qui l'avaient fait prendre cette décision contre M. Usiglio.



ΕΛΛΑΣ

ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ

THE HELLADIC REPUBLIC

voulez faire attention à l'ouïe de chevalier que
et réflexions et d'autres aussi pénibles n'auront
de cette circonstance; mais je me borne
pour l'instant à vous expliquer combien
je regrette que vous ayiez mangé à
la courtoisie habituelle entre cette ligas-
tion et vos préoccupations. ~~à~~ ^{vous} expulzé
de Grèce à la pointe des bayonnettes un
individu inoffensif (car je dois le considérer
comme tel jusqu'à ce que j'apprenne les
circonstances que ce gouvernement peut avoir
contre lui.) un individu qui était pourvu
d'un passeport Anglais, et vous n'avez
pas même daigné faire la moindre
attention à la communication que j'ai
eu le plaisir de vous faire.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le
chevalier avec la plus haute considération

Votre très humble et obéissant
serviteur.

P. S. J'ouvre cette dépêche pour vous faire observer que
M. Griffith me prétend qu'un employé de votre ministère
vient de lui dire que vous choisissez le sergent 1^{er} classe
des affaires étrangères, n'ayez en rien à vous
reprocher d'affairer de cet usiglio, et que
par conséquent vous ne pourrez me donner
aucune explication à ce sujet. En ce
cas là Monsieur le chevalier  Je vous
ai vous demandés à qui je dois me référer?